



AGENCE DE SANTE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

AVIS DE MARCHÉ N° 2020-PA-02-ADS

Section I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

Agence de Santé du Territoire des Îles Wallis et Futuna
Hôpital de Sia – BP 4G Mata 'Utu
98600 UVEA
Tel : 00 681 72 07 00 - Fax : 00 681 72 23 99
Email : sante@adswf.fr

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.2 Obtention du dossier

Les documents du marché sont disponibles gratuitement auprès de :

Service Direction Agence de santé

Hopital de Sia - BP 4 G Mata Utu

98600 MATA-UTU – Pacifique Sud

Téli. 00 681 72 07 00

Mail : isabelle.hugues@adswf.fr

A tout moment les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès :

- Du Directeur Adjoint de l'agence isabelle.hugues@adswf.fr,
- soit en accès direct à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné.

I.4 Type de pouvoir adjudicateur

Service de l'Agence de Santé des îles Wallis et Futuna.

I.5 Activité principale

Agence de Santé.

Section II. Objet de la consultation

II.1 Objet et étendue du marché

Le marché porte sur Travaux de réfection-rénovation des cabinets dentaires des dispensaires de Hihifo et de Mua.

Lot 1 : Revêtement sol, peinture et faux plafonds

Lot 2 : Electricité

Lot 3 : Plomberie

Marché prévu pour une durée de 3 mois.

Numéro de référence : 2020-PA-02-ADS

II.2 Type de marché :

Marché public de services passé en procédure adaptée de travaux.

II.3 Code CPV Principal :

Code CPV	Objet
45430000-0	Revêtement de sol et de mur
45311200-2	Travaux d'installations électriques
45330000-9	Travaux de plomberie

II.4 Lieux d'exécutions :

- cabinet dentaire du dispensaire du district de Hihifo – Ile de Wallis
- cabinet dentaire du dispensaire du district district de Mua – Ile de Wallis

II.5 Informations sur les lots :

Les prestations sont réparties en 2 lots juridiques :

Lots	Objet
1	Revêtement sol, peinture et faux plafonds
2	Electricité
3	Plomberie

II.6 Critères d'attribution

Valeur technique : 40 points

Critère Prix : 50 points

Critère délai : 10 points

II.7 Variantes

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base). Mais ils peuvent également présenter, conformément aux articles R2151-8 à R2151-11, du code de la commande publique 2019, une offre comportant des variantes dérogeant aux dispositions du CCTP.

Toutes les variantes sont acceptées à condition de respecter les préconisations du CCTP et de ne pas dénaturer l'objet du marché.

II.8 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur les fonds propres de l'Agence de santé des îles Wallis et Futuna. Le paiement s'effectuera dans un délai de 30 jours à compter de la demande de paiement. Application du CCAG-FCS.

II.9 Visite

La visite du site est vivement conseillée au candidat avant d'établir son offre, mais la visite n'est pas obligatoire.

Section III. Procédure

III.1 Type de procédure

Le présent marché est passé en procédure adaptée de travaux en vertu des dispositions des articles R2123-1 à R2123-4, du code de la commande publique 2019.

III.2 Date limite de réception des offres : **5 octobre 2020 à 12h00 (heure de Wallis)**

- Soit transmission papier contre récépissé ou par pli recommandé avec A/R auprès de :
Agence de Santé du Territoire des îles Wallis et Futuna
Hôpital de Sia – Direction
BP 4G – Mata'Utu
98600 UVEA – Pacifique Sud

- Soit transmission sous forme dématérialisée/électronique :

La transmission électronique des plis se fera uniquement sur le profil acheteur de l'Agence de Santé sur la plateforme (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur. La transmission des plis sur un support physique électronique tels que CD-ROM, DVD-ROM, clé USB, Courriel ou tout autre support matériel n'est pas autorisée.

Les pièces de la candidature et celles de l'offre, doivent être transmises en seule fois, lors d'un seul et même envoi. Elles feront l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique transmis par la plateforme de dématérialisation.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, **celle-ci annule et remplace l'offre précédente.** Aussi, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un second dépôt par un même signataire (même identifiant) se substituera au premier : il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Les plis dont le téléchargement serait effectué après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus et feront l'objet d'un archivage.

La signature électronique des documents et du contrat, par le soumissionnaire, n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

III.3 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section IV. Renseignements complémentaires

IV.1 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif des îles de Wallis et Futuna - BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS

Tel.: 00 (681) 72.14.85 - Fax.: 00 (681) 72.14.86 - Courriel : tamatautu@mail.wf

IV.2 Date d'envoi du présent avis : 03/09/2020